cantal
LE DÉPARTEMENT

Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Service Qualité pilotage et Territoire
Territoire de Mauriac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-o-o-o-o-o-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de Chalvignac
Route Départementale n° 105 (hors agglomération)
Travaux d'assainissement de la chaussée

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le code de la route et notamment les articles L411-3 et L411-6,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L131-3,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

Vu le Règlement de voirie départementale adopté par la délibération n°25CD05-10 du Conseil départemental du 12 décembre 2025 et l'arrêté n°26-0242 du Président du Conseil départemental du 29 janvier 2026,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté n° 25-3545 du 26 novembre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée et notamment la 8ème partie - Signalisation Temporaire,

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Pleaux en date 4 du novembre 2026,

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Chalvignac en date du 23 octobre 2026,

Vu la consultation pour avis des mairies de Mauriac, Chalvignac et Ally en date du 16 octobre 2026

Vue l'avis favorable de la Corrèze en date du 3 novembre 2026

Vu la consultation pour avis du service des transports en date du 3 novembre 2026,

Vu la demande de l'Entreprise Bergheaud,

Considérant que les travaux cités en objet nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier,

Sur proposition de Monsieur le Coordonnateur Territorial de Mauriac,

Date de publication : 12/11/2026

ARRÊTE

ARTICLE 1
A compter du 12 et jusqu'au 27 novembre 2026 la Route Départementale n°105 sera fermée à la circulation au PR 7+480 dans le secteur du barrage de l'Aigle.

ARTICLE 2
L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD105, 678, 681, 680, 6, 166 via Mauriac, Ally, Pleaux et Rilhac-Xaintrie.

ARTICLE 3
La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Bergheaud.
Elle comprend :
1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4
La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation sera mise en place par le centre routier de Mauriac.

ARTICLE 5
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6
Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7
Copie du présent arrêté est transmis à :
- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- M. le Maire de Chalvignac, Mauriac, Ally, Pleaux et Rilhac-Xaintrie
- M. le Directeur de l'entreprise Bergheaud
- L'antenne de Mauriac
- Les centres routiers de Mauriac et Pleaux

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :
M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Mauriac le 10 novembre 2026

Le Président du Conseil départemental,
Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE

Date de publication : 12/11/2026



Date de publication : 12/11/2026

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Mairie PLEAUX <contact@pleaux.fr>
Envoyé: mercredi 4 novembre 2026 14:48
À: Agence Mauriac
Cc: Rémy Pettex-Sorgue
Objet: RE: déviation RD678 CHALVIGNAC, barrage de l'Aigle

Bonjour,

Après consultation, je vous informe que Monsieur le Maire émet un **avis favorable** concernant la fermeture temporaire de la RD 678, du 12 au 27 novembre 2026, en journée et les jours de semaine, dans le cadre des travaux d'assainissement de la chaussée dans le secteur du barrage de l'Aigle, ainsi que sur la mise en place de la déviation prévue.

Cordialement,

Secrétariat - Mairie de PLEAUX
2 Place Georges Pompidou
15700 PLEAUX
04 71 40 41 18
www.pleaux.fr

De : Remy Pettex Sorgue <rpettex-sorgue@cantal.fr>
Envoyé : mardi 3 novembre 2026 17:03
À : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>; Mairie CHALVIGNAC <mairie.chalvignac@wanadoo.fr>; Contact Mairie PLEAUX <contact@pleaux.fr>; Mairie MAURIAC <mairie@mauriac.fr>; Mairie ALLY <mairiedally@orange.fr>; Routes Corrèze <routes@correze.fr>
Objet : RE: déviation RD678 CHALVIGNAC, barrage de l'Aigle

Erratum

Date : du 12 au 27 novembre 2026

Cordialement

Rémy PETTEX-SORGUE
Agent technique de gestion du domaine public
Service Qualité Pilotage et Territoire - Mauriac
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 05 / 06 32 18 90 03
rpettex-sorgue@cantal.fr

cantal
LE DÉPARTEMENT

Chaque jour à vos côtés

Pensez à l'environnement n'imprimez ce mail que si nécessaire

Date de publication : 12/11/2026

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Mairie CHALVIGNAC <mairie.chalvignac@wanadoo.fr>
Envoyé: vendredi 23 octobre 2026 08:57
À: Agence Mauriac
Cc: Fabrice Bouscatier
Objet: RE: RE : déviation RD678 CHALVIGNAC, barrage de l'Aigle

Madame, Monsieur,

Monsieur le maire de Chalvignac, donne un avis favorable pour la déviation via la RD678.

Cordialement.

Mairie de Chalvignac - 4 impasse de la mairie - le Bourg - 15 200 CHALVIGNAC

Tél : 04.71.68.11.19

Commune de Chalvignac

envoyé : 22 octobre 2026 à 07:32
de : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>
à : Mairie CHALVIGNAC <mairie.chalvignac@wanadoo.fr>
objet : RE: RE : déviation RD678 CHALVIGNAC, barrage de l'Aigle

Bonjour,

Oui effectivement il s'agit de la RD105, depuis le barrage vers le hameau de Aynes.

Cordialement,

Date de publication : 12/11/2026

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Routes Corrèze <routes@correze.fr>
Envoyé: lundi 19 octobre 2026 09:12
À: Fabrice Bouscatier
Cc: FARGES David; RHODES Romuald; TRECH Stephane; VILA Maxime
Objet: RETOUR : déviation RD678 CHALVIGNAC, barrage de l'Aigle

Bonjour

Vous trouverez ci-dessous la réponse de notre secteur.

Cordialement,

Doriane GREMONT
Gestionnaire des Demandes
Hôtel du Département Marbot
Direction des Infrastructures
Conseil Départemental de la Corrèze
www.correze.fr |

De : TRECH Stephane <strech@correze.fr>
Envoyé : lundi 19 octobre 2026 09:08
À : Routes Corrèze <routes@correze.fr>; Routes - Ventadour - Monédières <ventadour-monedieres@correze.fr>
Cc : FARGES David <dfarges@correze.fr>; RHODES Romuald <rrhodes@correze.fr>
Objet : RE: déviation RD678 CHALVIGNAC, barrage de l'Aigle

Bonjour

Avis favorable pour secteur Ventadour

cordialement

Stephane TRECH
Chef du secteur VENTADOUR
CERBF Egletons
Direction des Infrastructures
Conseil Départemental de la Corrèze

www.correze.fr

Date de publication : 12/11/2026

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Routes Corrèze <routes@correze.fr>
Envoyé: mardi 3 novembre 2026 17:12
À: Rémy Pettex-Sorgue
Cc: Routes - Ventadour - Monédières
Objet: TR: déviation RD678 CHALVIGNAC, barrage de l'Aigle

Bonjour

Ci-dessous l'avis du secteur voisin du barrage coté Corrèze

Cordialement

Maxime VILA
Operateur
Direction des Infrastructures
Conseil Départemental de la Corrèze
05 55 93 76 24 — 07 85 39 73 12
mvila@correze.fr
www.correze.fr

CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT
Ayons la Corrèze en cathéter

Bonjour,

Avis favorable du SECTEUR VENTADOUR

Cordialement

Patrick CHANIOL
Inspecteur du Domaine Public
Centre d'entretien Fibre Bâtiments et Route d'Egletons
Direction des Infrastructures
Conseil Départemental de la Corrèze

www.correze.fr